



Zone
d'Intervention
du C.M.P.
de Quintin

C.M.P. de Quintin
22 rue du Maréchal Leclerc
22800 Quintin
Tel. 02 96 74 93 94
cmp.quintin@fondationbonsaveur.fr
www.fondationbonsaveur.fr

Jours d'Ouverture
CMP : lundi, mercredi de 9h30 à 16h30
CATTP : lundi de 14h00 à 16h00

Contact hors permanence
au 02 96 44 10 12

En cas d'urgence : 02 96 44 57 84 (AMP)

Fondation Bon Sauveur | Service Communication | Mai, Janvier 2020

Centre Médico Psychologique de Quintin



Centre Médico Psychologique de Quintin



Qu'est ce qu'un CMP ?

C'est un lieu :

- d'accueil, d'écoute et d'accompagnement soignant ;
- de consultation médico-psychologique et d'accueil infirmier ;
- de soins à proximité de son domicile.

Les Centres Médico-Psychologiques (CMP) constituent le pivot de la prise en charge psychiatrique de pôle.

Ils sont chargés d'organiser :

- les actions de prévention et de diagnostic,
- les soins ambulatoires,
- les interventions à domicile.

C'est à partir de ce pivot que s'organisent les actions extra-hospitalières et que s'élaborent les projets individuels visant à éviter les hospitalisations ou à en réduire la durée.

Qui y intervient ?

Une équipe pluridisciplinaire est à votre écoute :

- **un psychiatre**
(sur rendez-vous le mercredi),
- **un assistant de service social**
(sur rendez-vous le mercredi matin)
- **une psychologue**
(sur rendez-vous le lundi et le mercredi)
- **une équipe infirmière**
qui assure l'accueil et les soins infirmiers (sur rendez-vous le lundi et le mercredi de 10h00 à 16h30)
- **une secrétaire**
(le mercredi de 10h00 à 16h30)

En cas d'urgence :

En dehors des heures d'ouverture du CMP, s'adresser aux Urgences du Centre Hospitalier de Guingamp, présence d'une infirmière de l'**Antenne Médico-Psychologique (AMP)** 24h/24 et 7j/7, 02 96 44 57 84 ou 06 43 37 34 75

Qui peut s'adresser au CMP ?

Toute personne souffrant de difficultés psychologiques ou souhaitant venir en aide à une personne en détresse psychologique.



Comment prendre contact ?

- par téléphone ou par courrier,
- en se rendant sur place aux jours d'ouverture.

Quelle prise en charge des soins ?

La consultation ne requiert pas d'avance financière.